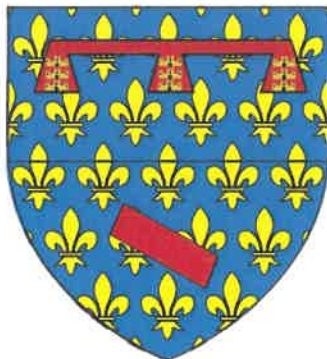


# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

## COMMUNE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS



### I. Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note est disponible sur le site internet de la commune. Le Compte Administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorière. Le Compte Administratif 2019 a été approuvé le 11 juin 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture de l'accueil.

### II. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle des fêtes).

**Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 503 960,29€.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 1 168 227,44€.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

**Pour 2019, la capacité d'autofinancement est de 335 732,85€.**

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

<b>Dépenses 2019</b>		<b>Recettes 2019</b>	
Charges à caractère général	407 278,11 €	Atténuations de charges	16 392,82 €
Charges de personnel	537 176,39 €	Opérations d'ordre	7 747,18 €
Opérations d'ordre et amortissements	79 811,18 €	Ventes, prestations de services,...	85 407,06 €
Autres charges de gestion courante	118 7,14 €	Impôts et taxes	1 000 814,74 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	25 157,30 €	Dotations et participations	28 201,20 €
Charges exceptionnelles	767,32 €	Revenus des immeubles	45 501,22 €
		Produits exceptionnels	66 896,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 168 227,44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 503 960,29 €</b>

**Les trois principales dépenses de la commune en 2019 sont :**

- les charges à caractère général: entretien et consommation des bâtiments, achats divers, prestations de services, frais liés aux manifestations,....
- les charges de personnel: 5 agents techniques dont 1 contrat aidé et un non-titulaire, 4 agents administratifs dont un non-titulaire, 4 animateurs dont 1 contrat aidé, 3 agents d'entretien dont 1 contrat aidé, 1 ATSEM et 1 agent du patrimoine
- autres charges de gestion courante: indemnités des élus, subventions, formations

**Les trois principales recettes de fonctionnement en 2019 sont:**

- Ventes et prestations de services: droits de stationnement, service périscolaire, cimetière, recettes liées aux manifestations et sorties, ....
- Les impôts locaux et les taxes: taxes foncières et d'habitation, taxes sur les entreprises perçues et compensées par la Communauté de Communes et autres taxes
- Les dotations versées par l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2019 :

- Taxe d'habitation : 20,21 %
- Taxe sur le foncier bâti : 21,10 %
- Taxe sur le foncier non-bâti : 48,45 %

**IV. La section d'investissement**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

• **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

• **En recettes** : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les déclarations préalables (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principales opérations réalisés en 2019:

- Acquisition de tablettes pour l'école élémentaire, d'un tracteur, de mobilier suite à l'ouverture d'une classe
- Pose d'un volet de séparation pour la scène de la salle des fêtes
- Réfection de la toiture de la médiathèque
- Réhabilitation de l'ancien corps de gare
- Aménagement d'un parking à la salle des fêtes
- Aménagement circulation et stationnement (sens unique des poids-lourds, feux comportementaux, trottoirs rue de Cambigneul, zones 30,...)
- Aménagement de la Rue de Mingoal (assainissement pluvial, trottoirs et bordurations)

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

<b>Dépenses 2019</b>		<b>Recettes 2019</b>	
Eclairage public	3 276 €	FCTVA	68 301,51 €
Mobilier et matériel	86 764,97 €	Taxe d'aménagement	5 565,86 €
Bâtiments administratifs	50 234,74 €	Excédents de fonctionnement	713 192,86 €
Réseaux et voiries	2 262,96 €	Cautions	80 €
Réhabilitation de l'ancienne gare	168 562,67 €	Opérations d'ordre	79 812,18 €
Médiathèque	8 043,48 €	Subvention éclairage public (FDE)	3 360 €
Accessibilité	472,80 €	Classe mobile (Etat)	7 000 €
Trottoirs rue de Cambigneul	8 860,32 €	Réhabilitation de la gare	225 768,50 €
Travaux rue de Mingoal	255 569,92 €	Travaux rue de Mingoal	109 328,50 €
Création parking salle multi-activités	237 076,08 €	Parking salle des fêtes	18 308,40 €
Circulation et stationnement	54 982,14 €		
Opérations financières	129 918,82 €		
<b>TOTAL</b>	<b>994 901,62 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 230 717,81 €</b>

Les programmes de travaux ont partiellement été réalisés sur l'exercice 2019 voire débutés pour certains.

Des reports ont donc été faits pour finaliser les travaux d'éclairage public, l'aménagement de la circulation et du stationnement ainsi que d'autres opérations de travaux ou d'équipements soit un reste à réaliser en dépenses de 349 724,79 € et un reste à réaliser en recettes (diverses subventions

restants à percevoir) de 22 487 €.

### V- Etat de la dette:

La commune compte actuellement 4 remboursements d'emprunt établis comme suit, dont un qui s'est terminé cette année:

Objet	Date d'acquisition	Durée	Date de fin	Montant échéance à l'année	Taux
Construction école maternelle	2013	15 ans	2028	33 333,32 €	3,85 %
Construction école maternelle	2013	15 ans	2028	60 000 €	2,49 %
Rénovation salle des sports	2004	15 ans	2019	6 963,51 €	4,47 %
Extension et aménagement salle des fêtes	2007	15 ans	2020	21 833,81 €	0,1835 %

### **BUDGET ANNEXE – SERVICE DES EAUX**

DEPENSES 2019		RECETTES 2019	
<b>Section d'exploitation</b>			
Amortissements (opération d'ordre)	16 275,72 €	Redevance surtaxe eau	44 009,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 275,72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 009,23 €</b>

DEPENSES 2019		RECETTES 2019	
<b>Section d'investissement</b>			
		Amortissements (opération d'ordre)	16 275,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 275,72 €</b>

#### Section d'exploitation

L'année 2019 a généré un excédent de 53 243,58 €. Les recettes correspondent à la redevance eau reversé par Veolia. La surtaxe eau n'évolue pas et reste à 0,4833 du m3.

#### Section d'investissement

Aucune dépense et recette réelles ont eu lieu en 2019.

A Aubigny-eu-Artens, le 12/06/2020



Le Maire,

J.N. DESAILLY